

Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie salle Jean-Claude GEORGES le 18 mai 2017 à 18 heures 30.

PRÉSENTS : JOURDAN C, COURTADON J, POTIGNAT J., BLANCHER P, LORIEUX D (départ à 20 h 00), LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, DUBESSET C, MORIN C.

PROCURATION : FINCK M a donné procuration à LAPLACE R ; GUY C a donné procuration à LORIEUX D.

ABSENTS : NAGY H.

Présentation par Monsieur SAINTENAC des projets Mairie-Ecole-Salle Polyvalente

Madame le maire rappelle la délibération du n° 2016-74 du 17 novembre 2016 par laquelle il a été décidé de confier à Monsieur SAINTENAC le projet de restructuration de trois bâtiments : la Mairie, l'École et la Salle Polyvalente.

Madame le maire donne la parole à Monsieur SAINTENAC qui remercie l'assemblée de lui avoir confié cette mission et présente le projet concernant l'école et la mairie, la Salle Polyvalente fera l'objet d'une prochaine réunion.

Il débute en précisant que l'École et la Mairie sont des opérations concomitantes. Les deux classes adjacentes à la Mairie seraient déplacées dans le bâtiment actuel de l'école maternelle. La salle de sieste deviendrait le bureau de la directrice. L'école maternelle ferait l'objet d'une construction neuve dont les fonctions ont été listées par le groupe de travail en collaboration avec les enseignantes. Monsieur SAINTENAC donne quelques précisions concernant le hall d'accueil, la salle de motricité...

Madame le Maire regrette l'absence d'une vraie salle de sieste.

La parole est donnée à Madame DUBESSET qui connaît bien cette problématique à laquelle elle doit faire face tous les jours et explique que ce n'est confortable ni pour le personnel enseignant, ni pour les ATSEM, ni pour les enfants. En tant que professeur des écoles au niveau maternelle, la présence d'une salle dédiée à la sieste lui semble primordiale.

La parole est rendue à Monsieur SAINTENAC qui présente le projet envisagé concernant le bâtiment de la Mairie. Les locaux actuels ne sont plus adaptés, zone d'accueil et secrétariat trop restreints, impossibilité de les mettre aux normes d'accessibilité. La salle des Conseils Municipaux, actuellement au premier étage, viendrait remplacer la classe des CM en rez-de-chaussée, pour résoudre au mieux l'accessibilité pour tous. Cette opération se ferait lorsque les travaux de réadaptation de l'école actuelle permettraient leur transfert. L'entrée du rez-de-chaussée, très énergivore, très imposante en façade et très encombrante pour le passage des piétons serait modifiée. Le bureau du Maire et les 2 bureaux des secrétaires seraient installés dans la seconde classe et pourraient être clos et indépendants l'un de l'autre ainsi que du comptoir. Un ascenseur serait créé pour permettre l'utilisation des salles du 1^{er} étage.

S'ensuit un débat d'où il ressort qu'une salle de sieste de 30 m² est impérative et qu'elle sera incluse au projet.

Madame le Maire propose de valider et de prendre une délibération de principe pour acter l'avant-projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **valide les propositions de Monsieur SAINTENAC concernant les travaux à l'école et la mairie ;**
- **demande d'inclure une salle de sieste d'environ 30 m² à l'école maternelle ;**
- **charge Monsieur SAINTENAC d'établir une estimation du projet ainsi que les possibilités de subventions**
- **de rédiger les documents nécessaires au lancement de l'appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre concernant les travaux à l'école et la mairie.**

SIEG : groupement de commandes d'achat en électricité

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs en raison de la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ; de la nouvelle organisation territoriale de la République ; de la transition énergétique pour la croissance verte d'une part et le renforcement de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal arrêté par le préfet le 30 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les nouveaux statuts.

Demande de subvention du collège de Saint-Yorre

Madame JOURDAN rappelle la délibération n°2017-19 du 13 avril accordant une subvention au Collège Victor Hugo à Saint-Yorre pour une participation aux frais d'un voyage pédagogique à Poitiers (du 4 au 5 juillet 2017).

Elle concernait onze enfants de la commune pour un montant de 226.27 €.

Un enfant avait été oublié et il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération ci-dessus mentionnée pour une autre portant un montant de 246.84 € [coût prévisionnel par enfant du voyage : 121 € par enfant, aide de 17 % (121 € x 17 % = 20,57 € par enfant)].

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

Tour des commissions

❖ Monsieur BLANCHER demande la date de fin des travaux au Vieux St Sylvestre par l'entreprise EIFFAGE. Il lui est précisé qu'ils devraient être terminés le 31 mai.

Il informe également l'assemblée, que la remorque commandée pour transporter le tracteur-tondeuse Kubota a été livrée mercredi 17 mai.

❖ Messieurs POTIGNAT et BECOUSE font part du recensement qu'ils ont établi afin de procéder aux travaux d'entretien et de réparations à effectuer sur les différentes aires de jeux réparties sur la commune.

Questions diverses

Depuis le 1^{er} mai, l'extinction de l'éclairage public décidée par délibération le 1er septembre 2016 est effective. La population est globalement satisfaite de cette décision. Il est signalé que l'éclairage place de la mairie ne s'éteint pas aux horaires prévus. Ce dysfonctionnement sera signalé à la Société Eiffage afin d'y remédier.

Madame le Maire fait part de la requête du locataire du logement 6 Place de la Mairie, qui souhaiterait remplacer le lino de la salle à manger de l'appartement et demande la prise en charge de la fourniture par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire informe le Conseil que l'Aduhme va proposer à la Communauté de Communes de Plaine Limagne d'encadrer une démarche qui concernera toutes les communes membres et se structurera autour de trois étapes : bilan énergétique du patrimoine communal bâti ; suivi des consommations ; stratégie et plan d'actions. L'objectif est d'identifier les infrastructures énergivores et de mettre en place des solutions adaptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.